

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 24T323

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux d'ouverture de chambre de tirage pour raccordement client sur accotement.
Réservation d'un stationnement
17 boulevard de la Libération
A compter du 02/12/2024 jusqu'au 20/12/2024**

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **CIRCET, 1802, avenue Paul Julien - 13100 Le THOLONET** pour le compte de : **ORANGE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

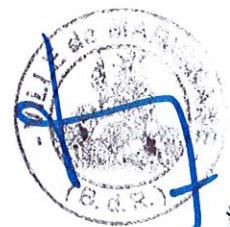
Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 02 DEC. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



24T 323



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 02 DEC. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

N°17 BOULEVARD DE LA LIBERATION

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...CIRCET

Adresse 1802 AV paul julien 13100 LE THOLONET

Tél./FAX 04 42 38 14 00

Mail isabelle.jeannic@circet.fr

**POUR LE COMPTE DE
ORANGE**

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 02/12/2024 au 20/12/2024

Durée des travaux: 15jours

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Ouverture de chambre de tirage pour raccordement client sur accotement
Réservation d'un stationnement

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui

Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

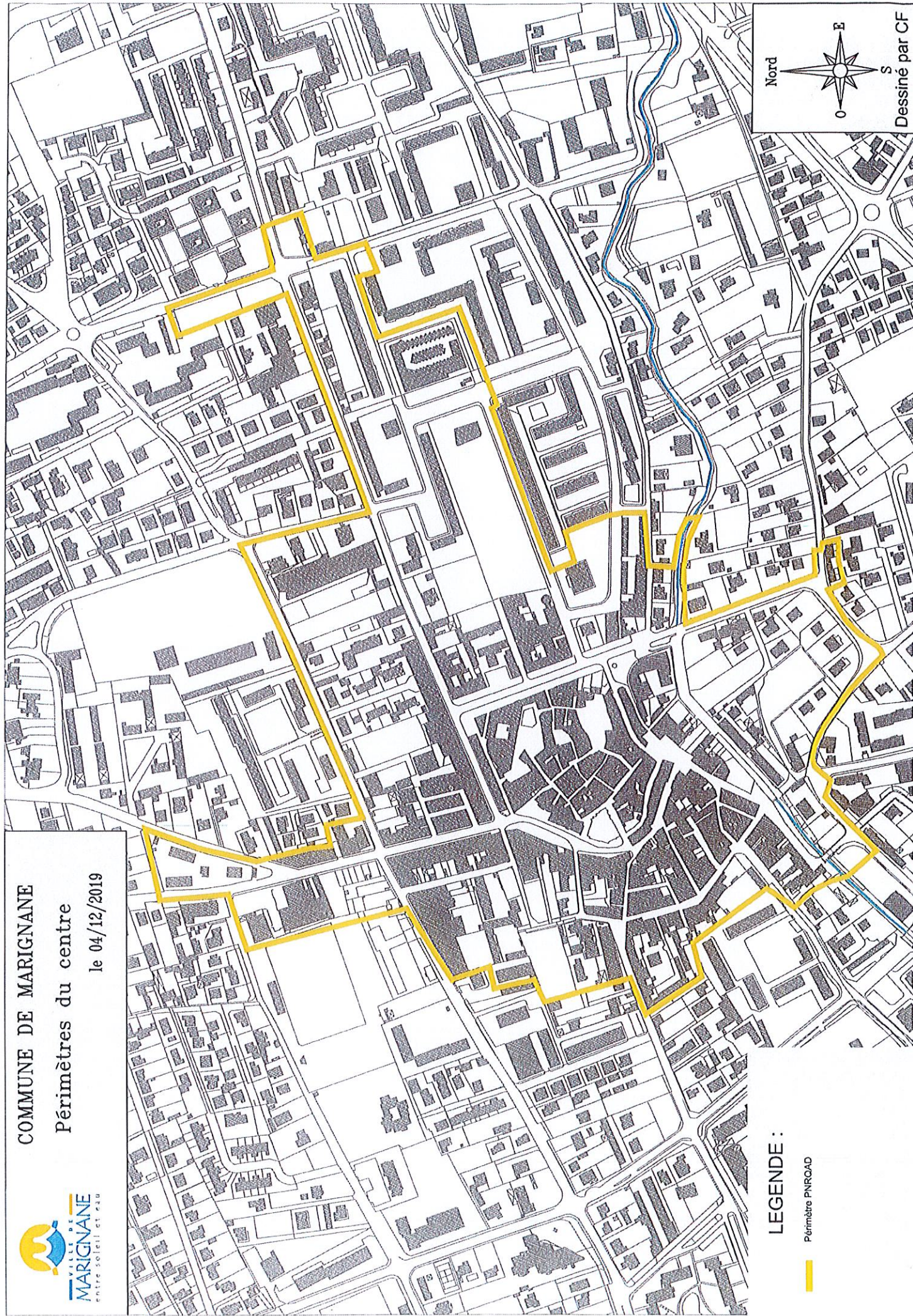
CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

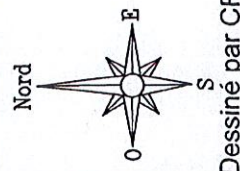
INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



LEGENDE :

— Périmètre PNRQAD



Dessiné par CF